



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la
Citoyenneté, de la Légalité,
et de l'Environnement**

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Marseille, le 26 avril 2022

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
SOCIETE HAMMERSON MARSEILLE SCI**

En exécution de l'arrêté préfectoral du 26 avril 2022, il sera procédé à une consultation du public au sujet de la demande formulée par la société HAMMERSON MARSEILLE SCI pour l'exploitation d'une station de micro-méthanisation en toiture du centre commercial « les Terrasses du Port » à Marseille (13002).

Le dossier et le registre de consultation du public seront déposés en mairie de Marseille, à la Direction générale adjointe « la ville plus verte et plus durable », Direction d'appui fonctionnel, 40 rue Fauchier, 13233 Marseille cedex 20, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45, et consigner ses observations ou les adresser par écrit à cette même adresse, **du 24 mai au 24 juin 2022 inclus.**

En vertu de l'article R.512-46-18 du code de l'environnement, l'autorité compétente pour prendre la décision correspondante est le préfet des Bouches-du-Rhône, par arrêté préfectoral, sous la forme d'une décision individuelle.

La décision finale pourra être éventuellement assorties de prescriptions particulières ou faire l'objet d'un refus d'enregistrement.

L'identité de la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations pourront être demandées est:

- Laurent THIRREE, directeur technique société HAMMERSON PROPERTY MANAGEMENT, téléphone : 04 88 91 46 07 – mail : lthirree@hammeron.fr

Le directeur
de la Citoyenneté,
de la Légalité et
de l'Environnement

Fabrice BONICEL